

COMMENT VOTER ?



1- CREE TON ESPACE DE VOTE POUR TE PREPARER A VOTER

- a. Connecte-toi à ta messagerie professionnelle.

Attention de ne pas confondre avec I-prof. La boîte professionnelle est accessible :

- pour les enseignants en poste dans le 2nd degré par le lien suivant : <https://bwetamel.ac-guadeloupe.fr/login.php>
- pour les enseignants en poste dans le supérieur par le lien suivant : <https://bakanik.univ-ag.fr/cgi-bin/openwebmail/openwebmail.pl>

Ton identifiant est sous la forme : 1^{ère} lettre prénom + nom

Si tu ne t'es jamais connectés à ta boîte professionnelle, le mot de passe est ton numen.

- b. Assure-toi que ta boîte mail n'est pas saturée et peut recevoir un mail de confirmation. Pour cela, supprime quelques messages.
- c. A l'aide de ton adresse de boîte professionnelle (prenom.nom@ac-guadeloupe.fr ou prenom.nom@univ-antilles.fr), connecte-toi à ton espace électeur en cliquant le lien suivant : <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>
- d. Clique sur continuer, valider.
- e. Un message est envoyé sur ta messagerie professionnelle.
- f. Connecte-toi à ta messagerie professionnelle (voir 1) et clique sur le 1er lien du message reçu
- g. Crée le mot de passe souhaité. Il doit contenir au moins 8 caractères, une lettre majuscule, une lettre minuscule et 1 chiffre.
- h. Récupère ta notice de vote auprès de ton secrétariat administratif contre émargement. Elle contient un identifiant à gratter et à conserver pour le vote.

Si un problème survient dans la procédure :

- 1- Si ton adresse de messagerie professionnelle n'est pas reconnue (prenom.nom@ac-guadeloupe.fr) alors :

- clique "lien" dans le message qui s'affiche.
- sélectionne l'objet de ta contestation
- précise que tu demandes ton inscription sur la liste électorale car ton adresse professionnelle n'est pas reconnue.
- Valide
- Tu recevras une réponse dans les 2 jours te confirmant que le pb est résolu.
- Teste alors à nouveau la connexion à ton espace d'électeur.

- 2- Si tu ne reçois pas ta notice de vote au secrétariat de ton établissement (contre émargement) ou que tu la perds :

- connecte-toi à ton espace électeur (voir "créer ton espace de vote pour pouvoir voter") : <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>
- clique sur "Demander un nouvel identifiant électeur"
- indique un numéro de téléphone sur lequel recevoir le nouvel identifiant par sms. Pour éviter les fraudes, le numéro de téléphone ne peut servir que pour un électeur et un courriel sera automatiquement transmis sur la messagerie professionnelle pour confirmer l'opération.

- 3- Si tu as oublié ton mot de passe :

- Clique sur "mot de passe oublié" sur l'interface de connexion de l'espace électeur : <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

- 4- Si tu as oublié ton identifiant de connexion à ta boîte professionnelle :

- Rends-toi tu la page de connexion I-prof : <https://bv.ac-guadeloupe.fr/login/>
- Clique sur : « Changer son mot de passe, connaître son identifiant ... Besoin d'assistance ? »
- Clique sur « Connaître son identifiant académique »
- Entre ton NUMEN et ta date de naissance.

- 5- Si tu as oublié ton NUMEN :

- Connecte-toi à I-prof : <https://bv.ac-guadeloupe.fr/login/>
- Clique sur « Gestion des personnels »
- Clique sur « Mon portail agent »
- Clique sur « consulter mes informations personnelles »

En cas de problème pour voter, contacte le SNEP-FSU Guadeloupe :

Tel : 06 90 980 988 – s3-guadeloupe@snepfusu.net

2- VOTE DU JEUDI 29 NOVEMBRE A 5H AU JEUDI 06 DECEMBRE A 11H

- 1- Connecte-toi à ton espace électeur à l'aide de ton adresse professionnelle et de ton mot de passe : <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>
- 2- Clique sur "Voter"
- 3- Saisie l' "Identifiant électeur" indiqué sur ta notice de vote ou reçu par courriel ou SMS si tu en avez fait la demande ;
- 4- Saisie ton "Mot de passe personnel électeur" créé pour activer ton espace électeur ;
- 5- Clique ensuite sur "CONNEXION".

Les différents scrutins auxquels tu participes s'affichent. Ils sont au nombre de 4 pour les PEPS et Agrégés : CTM, CTA, CAPN, CAPA. Il faudra que tu votes donc 2 ou 4 fois : 2 fois pour la FSU (CTM et CTA) et 2 fois pour le SNEP-FSU (CAPN et CAPA).

Pour tous les autres cas, vérifie sur le tableau ci-dessous.

Pour cela, en face de chaque scrutin :

1. Clique sur "participer"
2. Sélectionne la liste FSU ou SNEP-FSU
3. Clique sur "SUITE"
4. Confirme ton choix en cliquant sur "Je vote"
5. Clique sur "Continuez" pour passer au scrutin suivant.
6. Répète l'opération pour les 4 votes.

QUI VOTE QUOI ?

MERCI D'AVANCE

POUR TON VOTE !



ET



Statut		Électeur CTM	Électeur CTA	Électeur autre CT	Électeur CAPN	Électeur CAP/CAP A/CAPL	Électeur CCP
Titulaires	Professeur d'EPS, Chargé d'enseignement d'EPS, Agrégé	CT MEN	Oui		Oui	CAPA	
	Professeur d'EPS, Chargé d'enseignement d'EPS, Agrégé affectés ESRI	CT ESRI		CT Université	Oui	CAPA	
	Professeur d'EPS, Chargé d'enseignement d'EPS, Agrégé affectés en COM	CT MEN			Oui	CAPL	
	Professeur d'EPS, Chargé d'enseignement d'EPS, Agrégé affectés AEFE			CT AEFE	Oui		
	Détaché-e catégorie A issu-e d'un autre corps	Cas général titulaire du corps	Cas général titulaire du corps	Cas général titulaire du corps	dans les deux corps	dans les deux corps	
	Détaché-e corps ÉN dans un autre ministère	CT MEN		pas éduc	Oui		
Stagiaires	néo-recrutés	CT MEN	Oui				
	titulaires autre corps éduc	CT MEN	Oui	cas général	corps d'origine	corps d'origine	
Congés	en congé parental	cas général	cas général	cas général	cas général	cas général	
	en congé de longue maladie ou de grave maladie	cas général	cas général	cas général	cas général	cas général	cas général
	en congé de longue durée	cas général	cas général	cas général	cas général	cas général	cas général
	en congé formation	cas général	cas général	cas général	cas général	cas général	cas général
	en congé administratif	si affecté hors AEFE	si affecté en académie	si affecté AEFE	Oui	Oui, là où affecté	
Non-titulaires	Contractuel ens, contrat débuté avant le 26 septembre et pour au moins 6 mois	CT MEN	Oui				Oui
	AED, AESH si contrat débuté avant le 26 septembre et pour au moins 6 mois	CT MEN	Oui				Oui
	Contrats aidés	Oui	Oui				
	Contractuels GIP			CT GIP			
	Volontaire service civique						
	Apprentis	Oui	Oui				